Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-247400682-20261013-2026_172-DE

HAUT-CHABLAIS INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-172

OBJET :
Vie politique – Création de commissions thématiques

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à La Côte d'Arbroz, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 7 octobre 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, LOISON-ISNARD Nicole, LESOBRE Muriel et GRENAT Maryse
MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, CHALENCON William, TAVERNIER Alexis, MUDRY Benoît, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants :.....**26**
pour :.....**26**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :
- par M. BÉARD Patrick à M. BERGER Jean-François,
- par M. VINET Philippe à Mme MARTEL Mireille,

Monsieur Jean-Claude MORAND a été élu secrétaire de séance.

Conformément à l'article 26 du règlement intérieur de Haut-Chablais Interco adopté le 8 septembre 2026, Monsieur le Président souligne que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques. Il rappelle que :

- les élus municipaux des communes membres peuvent siéger au sein de ces commissions,
- en cas d'empêchement, un conseiller municipal peut se faire remplacer par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire,
- ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision, elles émettent des avis ou formulent des propositions,
- elles sont présidées de droit par le Président,
- lors de leur première réunion, il est procédé à la désignation d'un vice-président qui peut convoquer et présider la commission en cas d'absence du Président.

Au vu des compétences de Haut-Chablais Interco, il propose d'instituer les commissions suivantes :

- commission "Urbanisme", en charge de l'évolution et du suivi du PLUi-H,
- commission "Déchets", en charge de toute la thématique des déchets (personnel, matériel, collecte, évacuation, recyclage…),
- commission "SPANC",
- commission "Voirie",
- commissions "Affaires sociales", en charge de la petite enfance, de la santé, de la politique des saisonniers et de France Services,
- commission 'Bâtiments et équipements sportifs",
- commission "Transition énergétique", en charge notamment de France Rénov',
- commission "Culture et patrimoine", en charge des musées, des écoles de musique, de la lecture publique et des évènements culturels,
- commission "Mobilité / Sentiers", en charge des transports scolaires, des transports interurbains, de la mobilité douce, du covoiturage et des sentiers,
- commission "Agriculture / Espaces naturels sensibles",
- commission "Economie et transition économique", en charge des ZAE, du tourisme, du commerce et de la transition économique du territoire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'instituer les commissions thématiques listées ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-François BERGER

Le secrétaire de séance
Jean-Claude MORAND

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le : .....
Publié ou notifié
Le : .....